

GAZIFÈRE INC.
SOMMAIRE EXÉCUTIF SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS
FERMETURE DES LIVRES 2018

1 Les résultats financiers des activités réglementées de Gazifère pour l'exercice terminé le
2 31 décembre 2018 ont été supérieurs au rendement autorisé par la Régie dans le cadre de la
3 demande tarifaire 2018.

4
5 En effet, Gazifère a réalisé un bénéfice net réglementé de 3 829 062 \$ (voir GI-59, document 1,
6 page 1 de 2, ligne 11). Le rendement autorisé sur l'avoir de l'actionnaire, au taux de 9,10 %, se
7 chiffre à 3 376 326 \$ (voir GI-59, document 1, page 1 de 2, ligne 13). L'excédent de rendement se
8 chiffre donc à 452 736 \$ après impôts (voir GI-59, document 1, page 1 de 2, ligne 15) ou 617 648 \$
9 avant impôts (voir GI-59, document 1, page 1 de 2, ligne 21).

10
11 Bien que le mécanisme de partage pour l'année 2018, tel qu'approuvé par la Régie dans sa décision
12 D-2017-028 ne soit pas conditionnel à l'atteinte d'un pourcentage global de réalisation des indices
13 de qualité de service, Gazifère présente, à titre informatif, aux pièces GI-58, document 1 à GI-58
14 document 1.5, ses indices de qualité du service 2018.

15
16 Pour l'année financière terminée le 31 décembre 2018, le pourcentage global de réalisation des
17 indices de qualité de service est de 96,03 % (voir GI-58, document 1). Ce pourcentage correspond à
18 la moyenne pondérée des pourcentages de réalisation de chaque indice mesurant la qualité du
19 service de Gazifère. Les cinq indices de qualité du service faisant partie de ce calcul sont ceux
20 reconduits par la Régie dans sa décision D-2010-112¹.

21
22 Selon le mécanisme de partage approuvé initialement par la Régie dans sa décision D-2015-120² et
23 reconduit dans la décision D-2017-028³, les trop-perçus de Gazifère doivent être partagés comme
24 suit :

- 25 • premiers 100 points de base : Gazifère 50 %, clientèle 50 %,
- 26 • au-delà de 100 points de base : Gazifère 25 %, clientèle 75 %;

¹ D-2010-112, R-3724-2010, pages 14 et 15.

² D-2006-158, R-3587-2005, page 45.

³ D-2017-028, R-3969-2016, pages 15 et 16.

GAZIFÈRE INC.
SOMMAIRE EXÉCUTIF SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS
FERMETURE DES LIVRES 2018

1 Les manques à gagner devant rester à la charge de Gazifère.

2

3 L'actionnaire de Gazifère est ainsi en droit de conserver la somme de 280 955 \$ de l'excédent de
4 rendement, le solde de 336 693 \$ devant être remboursé aux clients dans le cadre de la demande
5 tarifaire 2019 (voir GI-59, document 1, page 1 de 2, ligne 40).

6

7 Dans sa décision D-2010-112, la Régie demande à Gazifère de déposer une analyse des causes du
8 gaz naturel perdu lorsque le taux constaté en fin d'année dépasse 1% et demande que cette preuve
9 comprenne également les actions prévues par le distributeur pour maintenir le taux de gaz naturel
10 perdu en deçà du seuil de 1%. Le taux du gaz perdu de 2018 présenté à la pièce GI-56, document
11 1.2.1, est de 0,68 %, ainsi Gazifère ne dépose aucune preuve additionnelle à cet égard.

12

13 Gazifère dépose le suivi de plusieurs projets, aux pièces GI-60, documents 1 à 8. À la pièce GI-60,
14 document 6, Gazifère présente le suivi du projet Montclair. Comme ce projet est complété, Gazifère
15 demande à la Régie de mettre fin au suivi.